

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/06/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Dominique TALABOT, Sébastien MOREAU, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Alain GONZALES, Jean-Claude DECOUT, Michelle MONDIT.

**EXCUSES** : Arlette DEMAR (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Dominique MARQUET (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Jean-Pierre NEXON (a donné procuration à Jean-Claude DECOUT),

**ABSENTS** : Jean-Louis BREGAINT, Claudine LAFOREST, Xavier NOUHAUD,

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014 – 111 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la Délibération 2013-109 portant modification du tableau des effectifs,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne,

Monsieur le Président explique à l'assemblée que les dossiers administratifs gérés par l'intercommunalité, notamment dans le cadre des marchés publics, représentent des procédures administratives conséquentes qui nécessitent du personnel formé. Il propose de créer un emploi d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet, assurant la fonction d'agent de gestion administrative pour assister le Directeur Général des Services dans l'instruction des dossiers administratifs.

Monsieur le Président expose qu'un poste d'agent social de deuxième classe à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) a été créé par délibération du 27 décembre 2010 afin d'assurer l'accueil des enfants au sein de la crèche intercommunale. La quotité actuelle s'avère insuffisante au regard des besoins de la structure. Aussi, Monsieur le Président propose d'augmenter la durée du travail de cet emploi en la portant à temps complet.

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet pour assurer l'accueil des enfants et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service sportif de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de préparer la saison 2014/2015 de l'école de musique. Après recensement des besoins de fonctionnement futurs de l'école de musique, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clavier / formation musicale – à temps non complet à hauteur de 4,75/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité violon / formation musicale – à temps non complet à hauteur de 5,25/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique / basse / formation musicale – à temps non complet à hauteur de 10/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité flûte traversière/ formation musicale – à temps non complet à hauteur de 6,75/20 ème

- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique Principal 1ère classe – spécialité saxophone/ formation musicale et référent administratif – à temps non complet à hauteur de 12,75/20 ème

Pour faire face aux besoins exprimés, il est également proposé de créer deux emplois :

- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité violoncelle / formation musicale – à temps non complet à hauteur de 1,5/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique / formation musicale – à temps non complet à hauteur de 4,75/20 ème
- ✓ 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique/ formation musicale – à temps non complet à hauteur de 4,75/20 ème

Monsieur le Président précise que tous les enseignants, en plus de leur spécialité, sont en capacité d'intervenir pour la formation musicale.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013-100**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 25.06.2014

Publié ou notifié

Le : 25.06.2014

Le Président



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :** RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Date de transmission de** 25/06/2014

l'acte :

**Date de réception de** 25/06/2014

l'accusé de réception :

**Numéro de l'acte :** 2014-111 ( [voir l'acte associé](#) )**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140619-2014-111-DE**Date de décision :** 19/06/2014**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

